



Suis en coupure ou en astreinte

Par **du**so, le **28/08/2012** à **15:43**

Bonjour, je suis chauffeur routier la ligne que je fais actuellement débute à 2 h du matin et se termine quand la circulation est correcte vers 15 heures (ce qui nous fait respecter le temps de repos nécessaire).. depuis peu entre deux tournées mon employeur nous rajoute une sup au planning . ce qui n'est pas spécifié sur mon emploi du temps de la semaine c'est qu' on sait à la dernière minute si elle se fait. c'est à dire que je rentre vers 15 h puis je dois attendre un coup de téléphone de mon employeur vers 22h30 qui me dira si la tournée se fait ou pas. donc en rentrant je vais me reposer . je suis dans l'obligation de me réveiller vers 22 heure, de casser donc ma coupure pour attendre ce coup de telephone fatidique qui me dira si je reste chez moi ou si je pars. si je reste chez moi j'aurai dormi l'apres midi et pour me recoucher merci . sinon j'ai casser ma coupure . le depart de cette tournée se fait à 23h45. je suis donc en astreinte meme si ce n'est pas spécifier sur ma feuille de semaine que c'est une ligne qui peu ne pas se faire ?. mon employeur est il dans l'obligation de me rémunérer? ai je droit de faire la ligne apres 13 heures de travail, 9 heures de coupure c'est réglementaire?